

Master MSPI
Mention Informatique

Guide des études
Année universitaire 2025-2026

Septembre 2025

1 Informations générales

1.1 Lieu de la formation

Centre Universitaire de la Mi-Voix
50 rue Ferdinand Buisson
62228 Calais Cedex

1.2 Parcours

WeDSci Web et Science des données
I2L Ingénierie du Logiciel Libre

Les deux parcours sont accessibles en formation initiale et en alternance (contrat d'apprentissage)

1.3 Présidents de jury

Master 1 Christophe RENAUD
Master 2 Christophe RENAUD

1.4 Directeurs des études

Master 1	formation initiale (Parcours WeDSci)	Sara TARI
Master 1	formation en alternance (Parcours I2L)	Eric RAMAT
Master 2	formation initiale (Parcours WeDSci)	Sébastien VEREL
Master 2	formation en alternance (Parcours I2L)	Eric RAMAT

1.5 Secrétariat pédagogique

Master 1 et 2 en formation initiale : Virginie GHARBI
email : Virginie.Gharbi@univ-littoral.fr
tél. : 03.21.46.58.41

Master 1 et 2 en alternance : Florence BAQUET
email : florence.baquet@univ-littoral.fr
tél. : 03.21.46.55.22

1.6 Laboratoire universitaire d'appui

Laboratoire d'Informatique Signal et Image de la Côte d'Opale (LISIC)

2 Objectifs de la formation

Le Master MSPI mention Informatique se compose de deux parcours (WeDSci et I2L) à finalité professionnelle qui s'adressent à des étudiants titulaires d'une licence en informatique ou de tout autre diplôme jugé équivalent. L'objectif de cette mention est d'offrir une formation scientifique de haut niveau en informatique aussi bien au niveau fondamental qu'au niveau appliqué. Le programme proposé en informatique reflète une progression régulière et une spécialisation en seconde année vers l'intelligence artificielle et le logiciel libre. Le diplôme de Master repose sur les caractéristiques suivantes :

- un enseignement fondamental et appliqué ;
- un enseignement comprenant les techniques nécessaires au métier d'analyste et concepteur en informatique, que l'on peut regrouper en trois pôles : conception et développement de logiciel ; système, architecture et réseaux ; ingénierie des systèmes d'information ;
- un enseignement de culture générale incluant la pratique d'une langues vivante et des modules de connaissance de la vie d'entreprise ;
- un cycle de conférences données par des industriels, et sanctionné par un stage obligatoire en entreprise.

Le diplômé de Master MSPI mention Informatique peut prétendre à des emplois diversifiés dans lesquels seront mises en œuvre les activités suivantes :

- Ingénierie du logiciel : architecture technique et fonctionnelle, urbanisation des systèmes d'information ;
- Gestion - direction de projets informatique ;
- Ingénierie technico-commerciale dans les systèmes d'information ;
- Transmission du savoir, diffusion des connaissances, communication et animation scientifique, enseignement ;

Les étudiants du Master qui optent pour une poursuite dans le domaine de la recherche doivent effectuer leur stage de seconde année dans un laboratoire de recherche, afin de justifier d'une expérience dans le domaine de la recherche.

3 Parcours

Le Master MSPI Mention Informatique propose deux parcours (WeDSci et I2L) qui s'organisent comme suit :

- les deux premiers semestres des deux parcours sont communs à 88% (Master 1) : deux modules spécifiques par parcours
- les deux derniers semestres sont à 72% communs.

Ces deux parcours professionnels se concentrent principalement sur l'ingénierie du logiciel selon deux points de vue : l'intelligence artificielle et le logiciel libre.

Parcours WeDSci L'objectif du Master WeDSci est de former des informaticien(ne)s de haut niveau en intégration de solutions Web et à base de technologies issues du monde de l'Intelligence Artificielle, en particulier les outils du Big Data. L'étudiant(e) issu(e) de la formation sera en capacité de mener à bien des projets de développement principalement Web et mobile au sein d'architectures complexes. L'étudiant(e) sera alors sensibilisé(e) à l'ensemble du processus de développement : design, codage, versionning, déploiement, ... Les outils modernes de l'Intelligence Artificielle et le monde de la recherche seront au coeur de la formation afin que l'étudiant(e) puisse être en mesure de mettre en place des solutions d'IA au sein des applications. La couche infrastructure sera aussi abordée selon l'approche DevOps. La deuxième année sera rythmée par un projet de création d'entreprises innovantes.

Parcours I2L Le parcours I2L (Ingénierie du Logiciel Libre) a pour objectif la formation d'informaticiens de haut niveau capables de mener à bien la mise en place de solutions informatiques basées sur l'intégration de produits et technologies issus du monde du logiciel libre et d'accompagner les organisations dans des processus de migration vers les logiciels libres ou d'intégration de ces logiciels. En matière de compétences, les objectifs que nous cherchons à atteindre incluent entre autres :

- la maîtrise des infrastructures logicielles issues du monde des logiciels libres ;

- la maîtrise des environnements de développement et de déploiement du logiciel dans le cadre des logiciels libres ;
- l'évaluation des solutions issues des logiciels libres et l'impact de leur intégration dans une organisation ;
- la mise en place de processus de migration vers les logiciels libres ;
- la gestion de projets et les spécificités de l'intégration des logiciels libres en matière de gestion d'un projet informatique ;
- une connaissance des spécificités des logiciels libres en matière de droit, d'économie et de gestion.

En conclusion, pour être en adéquation avec les compétences que nous avons développées durant la dernière décennie en matière de recherche et d'enseignement et pour une meilleure complémentarité avec les deux parcours, nous consacrons une part importante des enseignements informatiques à la problématique de développement et de déploiement des applications Web full stack. Notons que ce type d'applications constitue une part très importante des développements informatiques actuels dans l'entreprise.

4 Conditions d'accès / Admission

Formation initiale. Le M1 est accessible, **sur dossier de candidature**, à tout étudiant de l'ULCO ou hors ULCO ayant validé 180 crédits ECTS avec une dominante informatique.

L'admission en 2ème année de Master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année du Master Informatique - Parcours WeDSci ou I2L au sein de l'ULCO. Le redoublement en M1 et M2 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury. Tout étudiant n'ayant pas obtenu son diplôme de licence et qui n'aurait qu'un semestre de retard, n'est pas autorisé à progresser de Licence en Master.

Formation continue. L'accueil des auditeurs de formation continue sous contrat de formation ou de reconversion est disponible. Ce dispositif a pour objectif de mener un auditeur disposant d'un diplôme de type BAC+3 ou d'une validation des acquis de l'expérience à un Master professionnel.

Formation en alternance. Depuis 2025, les parcours WeDSci et I2L sont accessibles en alternance via un contrat d'apprentissage. L'accès au parcours est possible en première année et exceptionnellement en deuxième année selon les capacités d'accueil. L'accès en première année est possible aux étudiants ayant validé leur L3 Informatique ou leur Bachelor ou une première année de cycle d'ingénieurs en Informatique ou une formation équivalente à 180 crédits. L'accès en deuxième année nécessite l'obtention d'une première année de Master compatible avec les prérequis du master. La procédure de recrutement inclut un dossier de candidature, un entretien individuel et l'obtention d'un contrat d'apprentissage. Au vue de la capacité de suivi de l'équipe pédagogique, le nombre de places est limité à 12 par parcours.

Validation d'acquis d'expérience (VAE). Depuis la création des parcours WeDSci et I2L, des candidats bénéficiant d'au moins trois années d'expérience dans le secteur d'activité informatique ont pu s'inscrire dans la démarche VAE au sein de l'ULCO. Cette procédure s'adresse plus particulièrement à tout cadre informatique présentant des compétences dans les domaines précités.

5 Organisation des enseignements

5.1 Généralités

Les enseignements du Master sont structurés en Unités d'Enseignement (UE), elles-mêmes étant composées d'au moins un Élément Constitutif (EC). Les enseignements du Master incluent :

- Des matières dites **fondamentales** et directement liées au coeur technique et théorique des métiers visés par le Master ;
- Des matières dites **complémentaires** concernant principalement les langues vivantes, les modules de vie de l'entreprise (création d'entreprise, par exemple), les projets de synthèse et les missions entreprise pour les alternants. Une deuxième langue vivante (allemand, espagnol, ...) est facultative et donne lieu à un bonus ;
- Un stage ou TER est obligatoire en M1 informatique (cf page 9) ;
- La deuxième année du Master est validée par un stage en entreprise, d'une durée minimum de 20 semaines et maximum de 6 mois. Pour les étudiants optant en seconde année pour le cursus à finalité recherche, les stages peuvent se dérouler dans un laboratoire de recherche selon les mêmes modalités qu'en entreprise ;
- Les stages susmentionnés ne s'appliquent qu'aux étudiants de formation initiale. Les étudiants en apprentissage compensent par les missions entreprises réalisées dans le cadre de l'alternance.

Les enseignements de la première année de master sont majoritairement communs entre les deux parcours (WeDSci et I2L) et correspondent à un socle de connaissances communes. La spécialisation intervient au cours de la première et seconde année du master.

Nous donnons ci-après la liste des enseignements, répartis en UE (éventuellement décomposées en EC) pour chacun des quatre semestres du Master Informatique.

5.2 Première année de Master (M1) - Formation initiale.

Semestre 1

	Désignation	rep	h.	ECTS
UE Fond. (24 ects)	Méthodologies et agilité	1/2	52	6
	Programmation fonctionnelle avancée	1	42	6
	Algorithmique avancée	1/2	30	4
	Apprentissage automatique	1/2	40	5
	Data science ou Environnement du Libre	1/2 ou 1	24	3
UE Compl. (6 ects)	Anglais		25	3
	Initiation à la recherche	1/2	15	3
	LV2, sport			Bonus

Semestre 2

	Désignation	rep	h.	ECTS
UE Fond. (16 ects)	Conception et développement full-stack	1	73	5
	Résolution de problèmes d'optimisation	1/2	39	4
	BDD avancées	1	30	3
	Projet initiation à la recherche	1	40	4
UE Compl. (14 ects)	Anglais		25	2
	Impact environnemental du numérique (PPP)	0	18	2
	Stage ou TER			10
	LV2, sport			Bonus

5.3 Première année de Master (M1) - Apprentissage.

Semestre 1

UE Fond. (19 ects)	Méthodologies et agilité	1/2	52	5
	Programmation fonctionnelle avancée	1	42	5
	Algorithmique avancée	1/2	30	3
	Apprentissage automatique	1/2	40	4
	Data science ou Environnement du Libre	1/2 ou 1	24	2
UE Compl. (11 ects)	Anglais		25	2
	Initiation à la recherche	1/2	15	2
	Missions en entreprise			7
	LV2, sport			Bonus

Semestre 2

	Désignation	rep	h.	ECTS
UE Fond. (16 ects)	Conception et développement full-stack	1	73	5
	Résolution de problèmes d'optimisation	1/2	39	4
	BDD avancées	1	30	3
	Projet initiation à la recherche	1	40	4
UE Compl. (14 ects)	Anglais		25	2
	Impact environnemental du numérique (PPP)	0	18	2
	Missions en entreprise			10
	LV2, sport			Bonus

5.4 Seconde année de Master (M2) - Formation initiale.

Semestre 3

	Désignation	rep	h.	ECTS
UE Fond. (19 ects)	Développement multi-tiers	0	39	5
	Apprentissage automatique avancé	1	39	4
	Aide à la décision	1/2	39	4
	Sécurité réseau et applicatif	1/3	21	3
	DevOps	1	27	3
UE Compl. (11 ects)	Anglais		25	3
	Projets innovants	1	80	8

Semestre 4

	Désignation	rep	h.	ECTS
UE Fond. (13 ects)	Exploration de données et entrepôt de données	0	39	4
	Compilation	1/2	32	5
	Applications mobiles	1/2	33	4
UE Compl. (17 ects)	Projets innovants	1	20	2
	stage			15

5.5 Seconde année de Master (M2) - Formation en apprentissage.

Semestre 3

	Désignation	rep	h.	ECTS
UE Fond. (12 ects)	Développement multi-tiers	0	39	5
	Programmation orientée objets avancée	1/3	39	5
	Sécurité réseau et applicatif	1/3	21	2
UE Compl. (18 ects)	Anglais		25	2
	Projets innovants	1	80	5
	Mission entreprise			8
	Création d'entreprise			3

Semestre 4

	Désignation	rep	h.	ECTS
UE Fond. (17 ects)	Agilité avancée	0	24	3
	Outil du libre	0	27	3
	Système embarqué	0	24	2
	Compilation	1/2	32	4
	Applications mobiles	1/2	33	3
	DevOps	1	27	2
UE Compl. (13 ects)	Anglais		25	2
	Projets innovants	1	20	2
	Mission entreprise			8
	Certificat voltaire		15	1

6 Modalités de contrôle des connaissances

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées selon les unités d'enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) qui les composent par un contrôle continu et régulier, et un examen terminal et/ou un rapport d'étude à l'exception de certains EC qui ne font l'objet que d'un contrôle continu (voir ci-après). Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque semestre. Les examens de la première session sont organisés à l'issue de chaque UE (ou de chaque EC) ou en fin de semestre à l'initiative du responsable de l'UE.

Pour chaque EC, la note finale est obtenue en intégrant la note de contrôle continu et la note d'examen ou de rapport d'étude selon le coefficient indiqué « rep » dans les tableaux ci-dessus, selon la formule suivante :

$$E = rep \times CC + (1 - rep) \times EX$$

avec EX = examen final; CC = contrôle continu; E = note retenue. Un coefficient « rep » à 1 pour un EC signifie donc que son évaluation n'est faite que sous forme de contrôle continu, et sous forme d'examen terminal uniquement si la valeur du coefficient est à 0.

Il n'y a pas de règle du supérieur (en session 1).

Les modalités de contrôle de connaissance de l'**anglais** sont fournies en annexe A.

Une note finale de 10/20 dans l'EC attribue l'ensemble des crédits ECTS associés à cet EC.

La note finale d'une UE est égale à la moyenne des éléments constitutifs (EC) qui la composent, affectés de leurs coefficients (ECTS).

La note d'un semestre est égale à la moyenne des UE pondérée par les crédits ECTS associés.

Les examens de la session 1 sont organisés à la suite de la fin des enseignements.

La seconde session du semestre 1 sera organisée après la première session du semestre 2 pour la 1ère et 2ème année de Master. La seconde session du semestre 2 sera organisée après la première session du semestre 2.

Obtention du diplôme. Le diplôme de Master est attribué aux étudiants qui ont obtenu 120 crédits ECTS au-dessus du niveau Licence.

Compensation.

Un diplôme s'obtient, soit par acquisition de chaque UE constitutive d'un parcours de formation, soit par application des modalités de compensation entre UE. La compensation est possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année.

Toute compensation donne droit aux crédits correspondants et permet l'obtention de l'UE, du semestre ou de l'année correspondante.

Attention, il y a une condition supplémentaire : l'étudiant valide son semestre et son année s'il obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 en moyenne coefficientée des différentes UE Fondamentales. Cette moyenne est appelée Moyenne académique. De même, la moyenne coefficientée au semestre et/ou l'année des UE complémentaires doit être supérieure ou égale à 10.

Bonus.

Les notes obtenues dans les UE identifiées comme bonus sont prises en compte dans le calcul de la moyenne des UE complémentaires du semestre concerné, dans la limite de 3% du total maximum des points (maximum +0.3 sur le semestre).

Déroulement des examens, Retard, Absence et notion de Défaillance.

Le sujet d'examen spécifie clairement les documents autorisés ; à défaut aucun document ne peut être utilisé. Les traducteurs électroniques et tous les moyens de communication électronique sont interdits. Sera considéré comme retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et après que le dernier sujet ait été distribué. Un étudiant est déclaré « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours. Le semestre ne pourra être validé. En cas d'absence à un examen, l'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen. Un étudiant absent justifié à une épreuve en première session et ayant obtenu son année malgré la note ZERO à l'examen, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en deuxième session. Un étudiant n'ayant pas obtenu au moins une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation.

Attention :

- La note de dernière session passée annule et remplace la note obtenue lors de l'examen de la session précédente.
- Seul l'examen final fait l'objet d'une seconde session.
- La note de la session 2 se calcule de la manière suivante :

$$\text{sup}(EX2, \text{rep} \times CC + (1 - \text{rep}) \times EX2)$$

où $EX2$ est la note obtenue à l'examen de seconde session.

- Les EC ne faisant l'objet que d'un contrôle continu ne peuvent être repassés en deuxième session.

Projet d'initiation à la recherche en M1.

Le projet de synthèse en Master 1 consiste en la résolution d'un problème concret dont le sujet et le suivi seront assurés par un enseignant-chercheur du LISIC. Il fera l'objet de quatre soutenances orales, dont une soutenance finale, ainsi que d'un rapport écrit. Le rapport devra être remis au minimum une semaine avant la soutenance.

Projets innovants en M2.

Il s'agira également d'un contrôle continu, avec des soutenances intermédiaires, des dossiers/rapports à rendre et une soutenance finale.

Voltaire

Cet EC correspond à la certification Voltaire, pour laquelle un score S sur 1000 est attribué. Ce score est transformé en une note sur 20 en utilisant les règles suivantes :

- si $S \in [0, 500[$, alors $N = \frac{S}{500} \times 10.0$;
- si $S \in [500, 700[$, alors $N = 10.0 + \frac{S-500}{200} \times 6.0$;
- si $S \geq 700$, alors $N = 16.0 + \frac{S-700}{300} \times 4.0$.

Stage ou TER de M1 (Formation initiale uniquement).

Si vous choisissez le TER, le TER se déroule au laboratoire, sur l'une des thématiques de recherche du labo : informatique graphique, optimisation, intelligence artificielle ou simulation. Il comprend : un projet de recherche encadré par un enseignant-chercheur, la rédaction d'un rapport et une soutenance prévue le vendredi 17 juillet 2026.

Si vous choisissez le stage d'une durée de 12 semaines, le stage se déroule en entreprise et il doit être en lien avec les enseignements du master, selon votre parcours :

- Pour le parcours WeDSci (Web Data Science) : projets autour du développement web, de l'analyse et de la visualisation de données, du machine learning, de la science des données ou de l'intelligence artificielle.
- Pour le parcours I2L (Ingénierie du Logiciel Libre) : projets liés au développement logiciel, aux technologies open source, à l'intégration continue, au DevOps, aux tests et à la qualité logicielle, ou à l'architecture de systèmes distribués.

Plus généralement, les stages peuvent aborder des thématiques telles que : développement full-stack, bases de données, réseaux, cloud, sécurité, ou gestion de projets informatiques.

Il donnera lieu à : un rapport de stage et une soutenance organisée au cours de la semaine du 1er septembre 2026.

Que vous choisissiez le stage ou le TER, ce stage de première année vise à vous confronter à un environnement professionnel réel, à développer vos compétences techniques et collaboratives, et à préparer votre insertion en deuxième année, que ce soit vers un stage long ou un projet en laboratoire.

Stage de fin d'étude (Formation initiale uniquement).

En Master 2, l'évaluation du stage en entreprise ou en laboratoire de recherche est effectuée par un jury constitué d'enseignants et des responsables du stagiaire dans l'entreprise ou le laboratoire de recherche. Elle prend en compte le comportement et le travail du stagiaire, ainsi que la rédaction du rapport et la soutenance. Le rapport devra être remis au minimum une semaine avant la soutenance. La note finale est calculée selon les coefficients suivants : (50% travail, 25% soutenance, 25% rapport écrit).

Régimes spéciaux.

— *Salarié :*

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 heures par mois ou 15 heures par semaine durant l'année universitaire. L'étudiant doit attester de son statut de salarié (attestation par l'employeur). Il est dispensé d'assiduité et est invité à passer l'examen terminal.

— *Handicap :*

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement.

7 Calendrier universitaire 2025-2026

— **Master 1 - Formation initiale**

- Rentrée : lundi 1 septembre 2025
- Fin des enseignements académiques : vendredi 29 mai 2026
- Début du stage ou TER : lundi 1 juin 2026
- Fin du TER et soutenance : vendredi 17 juillet 2026
- Fin du stage : vendredi 28 août 2026
- Soutenance de stage : Semaine du 1 septembre 2026

— **Master 1 - Formation en alternance**

- Rentrée : lundi 1 septembre 2025
- Les alternants seront présents en centre de formation conformément au calendrier d'alternant communiqué à la rentrée
- Soutenance missions entreprise : vendredi 3 juillet 2026

— **Master 2 - Formation initiale**

- Rentrée : lundi 8 septembre 2025
- Fin des enseignements académiques : vendredi 27 mars 2026
- Début du stage : lundi 30 mars 2026
- Soutenance de stage : jeudi 3 et vendredi 4 septembre 2026

— **Master 2 - Formation en alternance**

- Rentrée : lundi 8 septembre 2025
- Les alternants seront présents en centre de formation conformément au calendrier d'alternant communiqué à la rentrée
- Soutenance missions entreprise : jeudi 2 juillet 2026

A Modalités de Contrôle des Connaissances en LANSAD

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

M1

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*			
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

M2S3

Intégration du CLES en M2 – semestre 3 En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*	Épreuve de substitution <i>n</i>		
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de M2S3 (1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	
2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			
4 compétences B2	16				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.